

Séance de consultation publique du 2 octobre 2017

Référence	Consultation publique	Objet
1675-244	Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage.	Règlement dans le but de modifier les dispositions relatives aux abris d'autos en rapport avec la présence d'un garage privé isolé.
1675-245	Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage.	Règlement dans le but de modifier les dispositions relatives aux espaces de stationnement applicables aux usages résidentiels et établir l'obligation de pourvoir en espaces de stationnements pour visiteurs certains types de projets résidentiels.